

Les marchés de plein vent fermés jusqu'à nouvel ordre

© 24/03/2020 | 👤 Delphine Jeanne • 📰 Terre-net Média

Le gouvernement a décidé de suivre les recommandations du Conseil d'État en décrétant le 23 mars la fermeture des marchés de plein vent, qui rassemblent trop de monde au même endroit et risquent de favoriser la propagation du Covid-19.



Le premier ministre a annoncé le 23 mars la fermeture des marchés de plein air pour lutter contre le coronavirus. (@Pixabay)

Dans son intervention lundi 23 mars à 20 h, le premier ministre Édouard Philippe a précisé et renforcé certaines mesures destinées à freiner la propagation du Covid-19 en France. Il a ainsi annoncé la fermeture des marchés de plein vent, comme l'avait préconisé la veille le Conseil d'État.

“
Nous avons pris la décision de fermer les marchés ouverts. Il sera permis aux préfets, sur avis des maires, de déroger à cette interdiction. #COVID19 #Le20H pic.twitter.com/04FIna1260

— **Edouard Philippe (@EPhilippePM) March 23, 2020**

Lire également (sur Web-agri.fr) : [Impact économique du Covid-19 : vigilance pour le lait, la viande et les produits frais](#)

Une décision inquiétante pour les agriculteurs, qui la redoutaient, même si Didier Guillaume a plusieurs fois réaffirmé **sa volonté de maintenir ouverts** ces lieux de commercialisation et d'approvisionnement alimentaire. La Confédération paysanne, ou encore la FNSEA, avaient ainsi demandé le maintien de ces marchés tout en respectant des mesures de sécurité.

“
***Le CP de la @Conf sur les marchés de plein vent au temps du #Coronavirus
Il est important d'adapter les consignes de sécurité à chaque situation localement.
Il faut maintenir les points d'approvisionnement de nourriture.
?? https://t.co/bZmuJNZsC pic.twitter.com/5uc9wjEjMY***

— **Conf' Paysanne (@ConfPaysanne) March 23, 2020**

Le Premier ministre a cependant indiqué que des dérogations pourraient être demandées par les préfets pour permettre à certains marchés de se tenir. Réagissant juste après les annonces, sur RMC, la présidente de la FNSEA a de son côté expliqué que le syndicat allait « **mettre en place des guides de bonnes pratiques pour que toutes les conditions soient respectées** », et que les dérogations puissent être demandées et obtenues.

“
[#COVID19] « Nous ne capitulons pas, @EPhilippePM a annoncé que les marchés étaient reouvrables sous condition. Nous allons mettre en place des guides de bonnes pratiques pr que ttes les conditions soient respectées. Il est vital pr les #agris de les maintenir » sur @RMCinfo pic.twitter.com/TUyM67Na8M

— **La FNSEA (@FNSEA) March 23, 2020**